



CHAPELLE SAINT-ESPRIT -

(ancienne chapelle Laënnec) 3 rue Etienne Gourmelen QUIMPER -

BULLETIN de LIAISON des « Ouvriers du Saint-Esprit.

- affiliée à l'association « L'Œuvre de Saint-Joseph » -

N° 9 du 30 avril 2015. Rédaction : Jacques Pensec 10 rue du Port 29750 Loctudy. saint.esprit.chapelle@sfr.fr

Je ne sais pas si ce 28 avril 2015 est une date importante pour la rénovation de la chapelle, mais, dans mon fort intérieur, je me dis que, se faire conseiller, parrainer, épauler financièrement par la Fondation du Patrimoine est un atout pour mieux réussir notre challenge.

C'est dans la Maison du Patrimoine de la ville de Quimper, mise gracieusement à notre disposition, qu' a été organisée la cérémonie de signature de la convention de souscription.

Trois signatures ont été apposées : M. Jean-Pierre Goavec pour la fondation du Patrimoine, M. Philippe Abjean pour l'association propriétaire et moi-même pour les « Ouvriers du Saint-Esprit ».

La ville de Quimper était représentée par Mme Gouzien, conseillère municipale déléguée au patrimoine et aux métiers d'art et Mme Belzic de la Maison du Patrimoine.

M. Alexandre, architecte des bâtiments de France et Mme Fabre représentaient le Service Territorial de l'architecture et du Patrimoine du Finistère.

Les quatre sponsors ayant répondu à notre courrier de demande d'aide financière pour l'impression des fiches de souscription étaient également à nos côtés : la Ville de Quimper, Groupama, le CMB, agence de Loctudy et le Tro-Breiz bien évidemment.

Ces témoins donnaient ainsi par leur présence un signal de confiance aux 110 membres de l'association.

Les quelques adhérents que nous avons rapidement contactés pour être avec nous, pourront vous décrire l'ambiance décontractée et sympathique de la réunion. Après la signature et les explications de Philippe sur le besoin de chapelles hospitalières pour le Tro Breiz permanent, c'est autour d'un pot organisé par André, notre trésorier, que nous avons parlé de statues disparues, de problème de charpente, de pigeons, de nettoyage, de conférences, de moments spirituels, de chorales et bien sûr d'euros.

La convention que nous venons de signer « s'inscrit dans le cadre d'une campagne de souscriptions qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la

sauvegarde du patrimoine de proximité » en l'occurrence la chapelle du Saint-Esprit.

Elle permet de recevoir des dons de particuliers ouvrant droit à une réduction d'impôts sur le revenu de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour les entreprises donatrices, cette déduction est de 60% de leurs versements dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires.

Tous les chèques sont à l'ordre et à destination de la « Fondation du Patrimoine ». Un don en ligne est possible sur le site de la fondation à l'adresse suivante : www.fondation-patrimoine.org

3000 fiches de souscription seront mises également à la disposition des habitants de Quimper dans les semaines qui viennent dans les églises et tous les lieux publics.

Nous avons confiance.

D'ailleurs, toujours avec une grande confiance, nous attendons l'aval de la DRAC de Rennes pour la première rénovation du toit qui permettra la mise hors eau de la chapelle. M. Alexandre m'a assuré que notre demande était arrivée sur le bureau de la personne qui devait signer à Rennes. Nous attendons donc la réponse pour les prochains jours.

Sans attendre les travaux du toit, deux rendez-vous à la chapelle sont prévus.

- le dimanche 17 mai, dans le cadre de « laissez-vous conter Quimper », un guide de la ville fera visiter un patrimoine en pleine restauration : la chapelle du Saint-Esprit. Le rendez-vous est donné à la chapelle à 15 h.

- le lundi de la Pentecôte, lundi 25 mai, les « Ouvriers du Saint-Esprit » organisent une journée « Porte ouverte » à la chapelle. Vous trouverez le programme et les horaires au verso.

Nous comptons sur votre participation. Nous avons confiance en vous. N'oubliez pas d'inviter les amis et les amis de vos amis.

Jacques Pensec